N° 559 — CINQ CENTIMES — Dimanche 8 Juin 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 28
TOURCOING, rue Verte, 8

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 20 la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 30
FAITS DIVERS .... 0 fr. 50
LOCALES .... 1 fr. 00

TÉLÉPHONE

LA PROTECTION DE L'AGRICULTURE

La Chambre a commencé par la discussion sur le droit de douane à imposer aux maïs étrangers l'étude des lois économiques dont l'ensemble forme une œuvre considérable que les quatre années de législature qui restent à parcourir permettront à peine de mener à bonne fin.

Dès le premier jour la majorité s'est affirmée en faveur d'une protection résolue et c'est par 338 voix contre 166 que le relèvement des droits a été voté.

L'agriculture accueillera ce début du parlementarisme économique avec une vive satisfaction car il apporte non seulement un soulagement immédiat à ses souffrances mais c'est un indice précieux de l'état d'esprit dans lequel nos représentants vont aborder la révision de notre système de tarifs.

C'est en vain, en effet, que les libre-échangistes ont voulu renouveler l'argumentation sentimentale qui leur a si souvent assuré le succès ; c'est en vain également qu'à propos de ce relèvement spécial du droit sur le maïs, les intéressés ont voulu restreindre le débat à une simple question de concurrence entre les distillateurs industriels et les distillateurs agricoles. La Chambre ne s'y est pas trompé et malgré les fort beaux discours de MM. Raynal, Roux, Leydet et autres députés du Midi, elle n'a pas été ébranlée un seul instant dans ses convictions.

Nos représentants savent de quelles lourdes charges la propriété foncière est écrasée, charges que ne supportent pas les pays producteurs de maïs à l'étranger, ils ne pouvaient confondre les distilleries industrielles qui vont acheter leur matière première hors de France, avec celles qui la demandent presque uniquement à notre agriculture.

En 1889 il est entré en France 521,713 tonnes de maïs pour une valeur de plus de 69 millions de francs, en revanche les entrées de betteraves ne représentaient qu'un million et demi.

Ces chiffres, officiels, sont concluants ils démontrent d'une façon indiscutable que le droit voté jeudi est bien un droit de protection nationale et non un droit de prohibition comme ses adversaires semblent vouloir le faire entendre.

Les journaux parisiens, qui étaient tous contre le droit sont d'assez méchante humeur, ils ne ménagent pas à la Chambre le témoignage de leur mécontentement. Le *Temps*, d'hier soir, après avoir invité les députés à apporter plus de modération dans leur zèle protectionniste ajoute : « Le mal contre lequel nous nous efforçons de réagir, c'est que la Chambre est en train de substituer, dans des questions d'ordre essentiellement technique, les solutions théoriques abstraites, nées de conceptions *a priori* aux solutions qui résulteraient de l'étude impartiale des faits. »

L'aveu est bon à retenir, c'est la première fois qu'on reconnaît aussi nettement que les théories protectionnistes ne sont point étayées sur des données absolument empiriques ; jusqu'à ce jour, les libre-échangistes prétendaient être seuls en possession de la pure doctrine, seuls aussi ils s'accordaient de parler, d'écrire et de légiférer au nom des principes.

Le point de vue s'est changé, soit, mais si le *Temps* admet la théorie, il ne reste plus de contestable que l'expérience. Or, quoi qu'il en pense, les faits sont loin de donner raison à la thèse qu'il soutient.

Indépendamment des chiffres que nous citions plus haut et dont il est impossible de nier la valeur démonstrative, il suffit de se rappeler ce qui s'est passé en Allemagne quand M. de Bismarck a fait favoriser la distillerie agricole pour constater par un exemple frappant que la surélévation du droit rend d'incontestables services à l'agriculture.

Depuis qu'une législation protectrice a été votée par le Reichstag l'agriculture allemande livre annuellement aux distilleries agricoles plus de deux millions de tonnes de pommes de terre qui produisent plus de deux millions d'hectolitres d'alcool.

M. de Bismarck aadmirablement réussi à protéger la culture qu'il voulait développer dans son pays, il n'y a aucune raison sérieuse pour que nous n'en faisions pas autant chez nous et pour que nous restions tributaires de l'étranger pour une matière première que notre sol peut facilement fournir.

L'intérêt national, dont parle le *Temps*, n'était donc pas du côté des distillateurs de maïs qui vont chercher tous leurs produits hors de France et qui ne fournissent pas à l'agriculture un seul desengrais dont elle a besoin, mais bien du côté des distillateurs agricoles qui, non-seulement demandent au sol français les aliments de leur industrie mais qui lui rendent sous des formes diverses les moyens d'augmenter sa production et de nourrir son élevage.

Si le « véritable intérêt national » est la formule autour de laquelle doivent se rallier comme le dit notre éminent confrère tous ceux qui ont à cœur la prospérité de la France, cette formule ce sont les partisans du droit qui l'ont, dans cette circonstance comprise et appliquée.

Th. BERGÈS.

LA CIRCULAIRE DE M. RIBOT

M. le ministre des affaires étrangères vient d'adresser à nos agents à l'étranger une excellente circulaire pour les inviter à lui faire parvenir tous les renseignements qu'ils pourront recueillir sur l'organisation du travail dans les pays où ils résident.

Nous ne saurions trop nous féliciter de l'heureuse initiative que vient de prendre l'honorable M. Ribot, initiative qui correspond évidemment aux réformes ouvrières que le gouvernement élabore.

On comprend que pour faciliter l'étude et la préparation de ces réformes le gouvernement ait tenu à s'entourer de documents précis sur la condition des ouvriers dans les autres pays industriels, la discussion générale devant la Chambre ne peut que gagner à être étayée sur des travaux consciencieux et aussi complets que possible et le dossier qui sera ainsi formé apportera des éléments précieux aux projets que nos représentants sont résolus à aborder.

Ce qu'il convient de retenir pour le moment de cette circulaire, dont le langage est de tous points remarquable, c'est que, en s'engageant à étudier les réformes sociales, le gouvernement n'a point fait une vaine promesse et qu'il est prêt à chercher activement une solution de la question ouvrière.

« L'intérêt que ces questions éveillent, dit M. Ribot, ne s'est manifesté nulle part d'une manière plus effective que dans notre pays. Le principe de l'égalité devant la loi, qui inspire toute notre législation depuis un siècle a assuré aux ouvriers français, au moment même où s'annonçait la transformation industrielle à laquelle nous assistons, une situation particulièrement favorable et l'amélioration de leur sort est devenue, notamment dans les vingt dernières années, sous l'influence du caractère démocratique de nos institutions, l'une des préoccupations dominantes du législateur. »

Et il ajoute un peu plus loin :

« Les questions relatives à la situation matérielle, intellectuelle et morale des ouvriers doivent prendre, dans tous les pays, une place de plus en plus large parmi celles qui occupent l'attention des pouvoirs publics. »

Voilà qui est parfait !

M. le Ministre a accordé un délai de trois mois à ses agents pour obtenir les rapports et les statistiques qu'il demande, c'est peut-être beaucoup, car il serait intéressant que la Chambre put être saisie de ces documents dès la rentrée de novembre, mais nous ne regarderons pas à quelques semaines de plus ou de moins, si les renseignements fournis par les affaires étrangères permettent de présenter aux Chambres un projet de loi sérieusement mûri et dont l'application immédiate puisse être faite.

Th. B.

L'AMNISTIE

Le ministre de l'intérieur étudie en ce moment un projet d'amnistie pour tous les faits de grèves, à l'occasion du 14 juillet.

Ce projet devait être beaucoup plus étendu suivant les intentions primitives du ministre de l'intérieur. Mais quelques-uns de ses collègues ont trouvé qu'il allait beaucoup trop loin, et que l'amnistie accordée à certaines catégories de condamnés serait pour ceux-ci un encouragement à recommencer.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

CHAMBRE

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient :

Une interpellation

Une interpellation sera déposée demain au sujet de la nomination de l'amiral Duperré au commandement de l'escadre d'évolution.

Selon toutes probabilités, la discussion de l'interpellation aura lieu demain même. On dit, dans les couloirs de la Chambre, que M. Clémenceau veut intervenir dans ce débat.

Le Secret du Vote

La commission chargée d'examiner les propositions tendant à assurer le secret du vote, après l'audition de M. Boissy-d'Anglas, auteur de l'une de ces propositions, accepte en principe la motion Trouillot, qui demande l'adoption d'un type uniforme pour les bulletins de vote.

Le papier serait fourni par l'État aux frais du candidat.

La commission a nommé M. Trouillot rapporteur, et entendra M. Constans à la prochaine séance.

SÉNAT

La Commission des douanes

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux pour nommer une commission générale des douanes de trente-six membres.

Sont élus :

1er bureau : MM. Cordier, Decauville, Ch. Ferry, Viest.

2e bureau : MM. Dietz-Monnin, Hugot, Buffet, Brossard.

3e bureau : MM. Chantemille, Franck-Chauveau, Garrisson et Fresneau.

5e bureau : MM. Millaud, Poirier, Claeys, de la Monneraye.

6e bureau : MM. Trérieux, Hugues, Gouin et Pouyer-Quertier.

7e bureau : MM. Foucher de Careil, Griffe, de Lareinty, Isaac.

8e bureau : MM. Tolain, Sébline, Garrigat et Galliot.

9e bureau : MM. Ancel, Dauphin, Lesueur, Wallon.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 6 juin. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'État pendant le mois de mai 1890.

Les résultats accusent une plus-value de 2,813,000 par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 1,556,500 sur le mois correspondant de l'année 1889.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement, 2,339,500 ; le timbre, 1,875,800 ; les contributions indirectes, 3,568,000 ; les sucres, 83,000 ; les postes, 4,153,100 ; les télégraphes, 230,300.

Il y a moins-value sur : l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, 75,000 ; les douanes, 3,046,000 ; les sucres, 3,048,000 ; les contributions indirectes (monopoles), 236,300.

Par rapport au mois de mai 1889, il y a augmentation sur : l'enregistrement 3,959,000 ; le timbre, 524,500 ; l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, 398,500.

Les contributions indirectes, 1,541,000 ; les sels, 91,000 ; les contributions indirectes (monopoles), 50,000 ; les télégraphes, 107,500.

Il y a diminution sur : les douanes, 3,424,000 ; les sucres, 618,000, les postes, 71,200.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 6 juin. — Le Conseil municipal a renvoyé à son bureau la proposition ayant pour objet de rechercher les dispositions utiles à l'effet de :

1° Organiser le 14 juillet 1890 une fête destinée à célébrer le centenaire de la fédération du 14 juillet 1790 ;

2° Ouvrir le 14 juillet 1890 la première séance du Congrès annuel des communes équipes pour constater la fédération des communes républicaines de France.

A L'ÉLYSÉE

Paris, 6 juin. — Cette après-midi a eu lieu à l'Élysée la matinée dansante offerte par le président de la République et Mme Carnot.

La galerie des fêtes était fort bien décorée par de vieilles tapisseries ; sur l'un des côtés de cette salle, la statue du *Crépuscule*, de Boisseau, s'élevait au milieu d'un massif de fleurs. Deux buffets avaient été préparés, dont l'un sous la nouvelle marquise qui donne dans le jardin. L'aspect un peu lourd de celle-ci avait été relevé par une suite de superbes vases très décoratifs que M. de Gourlet, inspecteur des travaux nationaux, avait trouvés inoccupés au palais de Trianon.

Dans la salle des fêtes étaient installés l'orchestre de Desgranges et les chœurs de l'Opéra, qui chantaient des chœurs et des valses. Dans le jardin se tenait la musique de la garde républicaine. Malgré le temps contraire l'affluence a été très grande. Mme Carnot avait chargé les femmes des officiers de la maison militaire d'offrir aux danseuses de jolis éventails japonais.

L'AFFAIRE DES CUIVRES

Paris, 6 juin. — C'est demain qu'expirent les délais d'appel dans l'affaire des cuivres.

Actuellement, MM. Lavessière et Secrétan, condamnés, le premier à trois mois de prison et 3000 francs d'amende, le second à six mois de prison et 10,000 fr. d'amende, ont seuls fait appel du jugement de la 8e chambre correctionnelle.

On sait d'ailleurs que M. Lavessière avait formé appel le jour même du prononcé du jugement.

Ajoutons qu'il n'y a, jusqu'ici appel, ni par les parties civiles, ni *à minima* du ministère public.

Faits Divers Télégraphiques

LES AGENTS PROVOCATEURS. — Paris, 6 juin. — La chambre des mises en accusation est saisie des dossiers de Cabot, Dumont, Vinchon, Merlino, Petraroya et Stoïanoff, arrêtés avant le 1er mai, tant à Paris, soit à Versailles, sous l'inculpation de provocation au meurtre et au pillage ou à l'insubordination dans l'armée.

Elle rendra vraisemblablement son verdict mardi.

LE CRIME DE LA RUE MATHURINS. — Le Havre, 6 juin. — Une perquisition faite au domicile de Blezinsky, l'auteur du crime de la rue des Mathurins, par M. Gravepol, commissaire de police, a donné aucun résultat.

Ce magistrat n'a pu que constater la disparition du coffre-fort, qui était dissimulé dans le sommier du lit.

On a trouvé du sulfate de cuivre, mais aucun papier ni aucun engin compromettant pour Blezinsky n'ont été découverts.

UN DÉTOURNEMENT COLOSSAL. — Zurich, 6 juin. — Le caissier de la Banque cantonale tessinoise a détourné deux millions.

LA VICTIME D'UNE SUICIDÉE. — Paris, 6 juin. — La malheureux individu sur lequel est tombée dernièrement la femme qui s'est jetée du haut des tours de notre-Dame et qui avait quitté l'Hôtel-Dieu il y a quelques jours...

Nouvelles Étrangères

MARIAGE PRINCIER

Berlin, 6 juin. — On dit que pendant le séjour que l'empereur Guillaume fera à Copenhague, on publiera officiellement les fiançailles de la princesse Marguerite, fille du grand-duc, avec le prince Christian, fils aîné du prince royal Frédéric de Danemark.

EXCÈS D'ENTHOUSIASME

St-Pétersbourg, 6 juin. — Le jubilé du régiment de la garde Preobrajensky, a été marqué d'un effroyable accident.

Au moment où le Czar, après avoir prêté par le discours des officiers, quittait la caserne, les soldats accourus de toutes parts acclamer Alexandre III, se pressèrent tellement sous la porte cochère, que deux soldats furent étouffés et treize autres grièvement blessés.

LOTERIES ALLEMANDES

Ces braves Allemands ne se bornent pas à écrire que notre France est un *pays de sauvages* : ils s'imaginent également que nous sommes un peuple d'imbéciles.

Non contents d'avoir volé nos pendules, d'avoir pillé nos valeurs, à ce point que la loi du 15 juin 1872 a dû être édictée pour pallier leurs déprédations dans la limite du possible :

Non contents de chercher à nous repasser avec une forte prime toutes les valeurs de mines sans avenir, ou tous les fonds d'États en mal de banqueroute qu'ils ont en magasin dans le monde entier, ils s'ingénient aujourd'hui à nous subtiliser notre argent à l'aide du vieux truc de la loterie.

Depuis quelque temps, ils organisent une propagande effrénée pour le placement de la *grande loterie d'argent* de Hambourg.

Par la poste

Pour échapper à la loi française qui prohibe non seulement les loteries, mais toute publication qui peut les concerner, ils emploient la complicité involontaire de la poste.

Un nombre incalculable de lettres est adressé dans la France entière. Ces lettres contiennent un prospectus détaillé de la grande loterie, et un bulletin d'achat sur papier rose, grâce auquel on n'a qu'à remplir et à envoyer avec les fonds, naturellement, aux lanceurs de l'affaire.

A cette publicité, il n'y a qu'une réponse à faire : c'est que les loteries allemandes sont le vol organisé.

Un vieux truc

Il y a soixante ans déjà, cette opinion était celle de tout le monde. Le crayon de Charlet, de Daumier, de Philippon s'est immortalisé en faisant la caricature des naïfs qui croyaient encore aux loteries allemandes ou des Robert Macaire qui les inventaient.

Depuis cette époque, l'opinion publique n'a pas eu de raison de changer, et l'un de nos confrères citait dernièrement l'incident arrivé à un brave gogo qui, par hasard, avait eu la chance d'attraper un de ces gros lots qui, d'habitude, ne se gagnent jamais.

Ayant eu la simplicité de réclamer son lot, on lui répondit qu'on lui enverrait l'argent, mais on lui avait des billets pour un nouveau tirage.

Dans l'espèce, on fait entrer aux yeux des crédules un gros lot de cent mille francs et une somme totale de 12,336,356 francs de lots.

Mais si on regarde l'affaire de plus près, on s'aperçoit immédiatement que le billet qu'on vous offre, moyennant 7 fr. 50, ne participe qu'au premier tirage, qui ne possède...

Cette démonstration nous semble assez claire pour qu'il soit inutile de nous étendre plus longuement.

Nos lecteurs sont avertis, ils sauront recevoir avec le mépris qu'elles méritent les circulaires allemandes.

UN MARI QUI SE VENGE

Tentative d'assassinat à Saint-Quentin

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

St-Quentin, 6 juin. — Un nommé Marie, horticulteur à Holnon, près Saint-Quentin, ayant vu dans les champs le sieur Bonnechère qu'il soupçonnait d'avoir des relations avec sa femme, est allé vers lui.

Menaçant par la jalousie, Marie lui a porté quatre coups de revolver qui l'ont atteint...

Sa vie semble désespérée et Marie est arrêté.

UNE TÊTE DANS UN COLIS

Narbonne, 6 juin. — Au juin dernier, M. T..., conducteur des voitures, télégraphie ... à la région, expédiait une caisse d'échantillons de vins à un négociant de Saint-Étienne. Cette caisse est restée en souffrance à la gare, chose bizarre, le destinataire n'a jamais reçu de lettre d'avis pour lui, et il paraît que l'expéditeur n'a été avisé de la non-livraison de son colis.

Quand le délai d'un an au bout duquel les compagnies ouvrent les colis non réclamés fut écoulé, c'est-à-dire avant-hier, on ouvrit la caisse de M. T... et on ne fut pas peu surpris d'y trouver au milieu des échantillons de vin qui y étaient primitivement, une tête de femme.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a immédiatement saisi le parquet de Paris et c'est M. Althalin qui a été chargé de percer le mystère qui enveloppe ce nouveau colis funèbre.

La transformation de la physionomie

Des physiologistes prétendent que deux époux arrivés à un certain âge, après avoir vécu ensemble une longue série d'années, ayant des idées communes, de la sympathie l'un pour l'autre, et soumis aux mêmes conditions d'existence, finissent par se ressembler physiquement.

La Société de photographie de Genève a pris les photographies de 78 couples, pour voir jusqu'à quel point se développe cette ressemblance.

Le résultat a été que dans 24 cas la ressemblance entre mari et femme a été plus grande qu'entre frère et sœur, et aussi grande dans 30 cas.

Le Mouvement gréviste

En France

Nancy, 6 juin. — Le préfet et le juge d'instruction sont allés au port de Saint-Vincent où les mineurs sont en grève. L'ordre n'a pas été troublé.

Vesoul, 6 juin. — Une nouvelle grève a éclaté aux houillères de Ronchamp ; 300 ouvriers ont refusé tout travail. Les autorités sont sur les lieux, plusieurs brigades de gendarmerie ont été appelées.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 43

MÈRE

Ce conseil de famille sera formé des parents que j'ai à Paris, et, comme ils ne sont pas en nombre suffisant, ... d'amis. En sera exclu le parent qui aura intenté la demande en interdiction. Voilà pourquoi je ne veux pas que ce soit toi qui intente cette demande, et pourquoi aussi je veux que tu te maries, afin que ton mari puisse faire tête à Victorien dans cette réunion de conseil et obtenir un avis favorable à l'interdiction. M'as-tu suivi ?

— Oui.

— Eh bien, qu'as-tu à répondre ?

— Une seule chose : quand j'ai pensé à mon mariage, je n'ai jamais admis la pensée que tu ne m'y servirais pas de père, je n'ai jamais imaginé qu'il pouvait s'accomplir sans toi ; mais ce n'est pas de moi, de ce que j'ai imaginé ou espéré, c'est de toi qu'il s'agit ; ce que tu demandes sera fait.

— Abrégez les délais autant qu'il sera possible, vous abrégerez d'autant mon supplice ; tu diras à Darlot que je compte sur lui pour cela, comme je compte aussi sur son concours pour préparer ce procès par quelques articles dans les journaux qui feront connaître ma séquestration. Au point où en sont les choses, il faut ne voir que le but et passer sur les humiliations résultant fatalement de la publicité donnée à cette séquestration. Maintenant revenons à toi ; si je ne peux pas te servir de père à la mairie et à l'église, je ne veux pas me priver de la joie d'être ce père dans les affaires ; étends la main vers moi de manière à ce que je puisse te glisser ce papier.

Elle fit ce qu'il demandait, et vivement il lui passa dans la main un petit paquet.

— Tu trouveras deux papiers là-dedans : l'un est ma lettre pour Charles Combarrieu ; l'autre est un chèque de cinq cent mille francs, que je te donne ; — la dot, qui n'est de cette somme que parce qu'il m'est impossible de disposer de plus en ce moment.

L'émotion fit oublier à Antonine la recommandation de parler en anglais.

— Je t'en prie ! s'écria-t-elle en français ; mais tout de suite elle se reprit : Je t'en prie, permets-moi de ne pas accepter cette dot, en ce moment au moins ; pense à ce qu'on peut dire.

— Qu'importe.

— Et si l'on m'accuse d'avoir spéculé sur ta maladie ?

— Ton observation serait sérieuse si j'étais malade réellement, mais puisque le Tribunal reconnaîtra que je ne l'ai jamais été, cette accusation ne pourra pas être portée contre toi. Accepte donc cette dot sans scrupule et sans crainte, et que Darlot aille, aussitôt que possible, la toucher à la Banque. C'est peut-être le seul moyen de sauver cette somme ; mon compte-courant épuisé, je serai tranquille de ce côté-là au moins. Écris ce soir même à Louis tout ce que je viens de te dire, et demande-lui de venir.

— Je l'attends demain.

— Eh bien ! arrange-toi pour pouvoir lui répéter et lui expliquer tout cela de vive voix en tête à tête ; mon sort est entre vos mains.

XLI

Antonine passa une partie de la nuit à écrire, car pour expliquer à Louis ce que son oncle voulait, il fallait des préparations et des ménagements de formes inutiles dans un entretien rapide, mais indispensables dans une lettre. Ce n'était pas en deux lignes qu'elle pouvait répéter : « Tu aimes Louis, Louis t'aime ; il faut vous marier tout de suite. »

Le lendemain matin, aussitôt levée, elle alla jeter elle-même sa lettre à la boîte du village ; puis après s'être habillée, elle descendit au jardin pour guetter l'arrivée de Louis.

Viendrait-il ? Ne viendrait-il point ? Rien de précis n'avait été convenu entre eux ; et c'était cette indécision qui l'avait obligée à écrire.

S'il venait, il arriverait vers dix heures et demie : à dix heures un quart, elle sortit du parc et allait à une courte distance de la grille d'entrée jusqu'au petit bouquet de bois où Victorien avait eu son entretien avec sa mère. Là, elle s'asseyait derrière un buisson, dans le fossé du chemin, et elle attendait.

Un peu après que la demie eut sonné, elle crut entendre tout au loin un tintement de grelots qui s'accentua bien vite, et au détour de la route elle vit une voiture de louage qui arrivait.

Quand elle ne fut plus qu'à une courte distance du bois, Antonine quitta son abri et descendit sur la route. Presque aussitôt la voiture s'arrêta, et vivement Louis vint à elle.

— Vous !

— Il se passe des choses graves, c'est pourquoi je suis venue vous attendre ; entrons dans le bois, qu'on ne nous voie pas du Château.

Quand ils furent à l'abri des buissons, elle lui tendit les deux mains, mais pour, les dégager presque aussitôt.

— Ce n'est pas de nous qu'il doit être question, c'est de mon oncle.

Et exactement elle lui répéta ce que son oncle lui avait dit et demandé la veille, s'aidant seulement de temps en temps des préparations de sa lettre pour aborder le passage des endroits difficiles. En terminant, elle lui remit le chèque et la lettre écrite par M. Combarrieu.

— Alors, je dois retourner tout de suite à Paris ?

— Je le crois ; c'est pour cela que je suis venue.

— Notre belle journée ! dit-il avec un accent de regret.

— Ne pensons pas à nous.

— Si j'y pense, ce n'est pas pour hésiter ; je vais repartir tout de suite ; mais que direzvous si l'on apprend que je suis venu ?

— Je n'en sais rien.

— Et pour expliquer la hâte de notre mariage, que dirons-nous aussi ?

— Il est certain que si nous nous préoccupons de nous, nous ne ferons rien ; il faut nous jeter tête baissée à travers les difficultés et ne voir que notre but ; de nous, avisons que pourra.

— Soyez sûre que je ne resterai pas en arrière ; je veux ma part dans la mise en liberté de M. Combarrieu.

— Nous pourrons ... ce soir ... demain ; nous annoncerions notre mariage à ma tante, et je ne doute pas qu'elle et votre oncle M. Pervonic m'accompagnera-t-il. Il court des bruits qui semblent prouver que les craintes de M. Combarrieu sont fondées et on parle de vendre les terrains de nos ateliers ; M. Peyronic va aller aujourd'hui aux renseignements ; si ces bruits reposent sur quelque chose, il viendra demain demander à madame Combarrieu qu'elle ne consente pas à cette vente.

— Alors, à demain.

Cependant, il ne pouvait pas se décider à partir.

— Nous ne serons pas séparés, dit-elle, puisque nous travaillons ensemble.

En arrivant à Paris, Darlot alla chez Charles Combarrieu, qui était un gros marchand de fer de la rue de Lappe, et celui-ci, après avoir lu la lettre de son cousin, se déclara prêt à faire ce qu'on lui demandait.

— Voilà ce que c'est que d'élever ses enfants dans la paresse, dit-il.

Et sans une plus longue morale, il sortit avec Darlot pour se rendre chez son avoué.

Il avait été convenu avec Antonine qu'on se conformerait à la volonté de M. Combarrieu. Darlot toucherait le chèque de cinq cent mille francs, mais qu'aussitôt il en déposerait cette somme à la Banque ; l'heure à laquelle il arriva lui permit de réaliser cette double opération. Puis, il courut aux bureaux de l'état-civil, à la mairie du huitième arrondissement, celui d'Antonine, celui du dix-huitième, le sien, pour faire les publications de leur mariage et, enfin, aux églises qui étaient leurs paroisses.

Il était près de six heures quand les courses furent terminées, mais il lui restait encore des journaux, comme le désirait M. Combarrieu.

Lors de son volontariat avec Victorien à Vincennes, il avait eu pour camarade un jeune journaliste appelé Sperlette, à qui il s'était intéressé ; il avait pu lui rendre service, et, depuis, avait eu la chance et aussi le talent de se faire, en quelques années, un beau nom dans le roman, au théâtre et dans le journalisme.

Sans avoir entretenu avec lui des relations suivies, ils ne s'étaient jamais perdus de vue, et chaque fois qu'ils se rencontraient c'était un plaisir pour l'un comme pour l'autre de remuer les souvenirs d'un année de vie commune. Quand Antonine lui avait parlé de la publicité, il n'avait vu que lui à qui il put la demander, et aussitôt qu'il en fut avec les mairies et les églises, il se rendit au *Cosmopolite*, où Sperlette chroniquait deux fois par semaine, qu'il ne fit conduire.

Il eut la chance que celui-ci se trouvât précisément au journal pour corriger ses épreuves, et, à ce qu'il vit, il le saisit au passage.

Aux premiers mots, Sperlette l'arrêta :

— Tu me conteras ton affaire à table ; je t'ai, je te tiens pas ; je ne te tiens pas l'offrir un dîner qui soit digne de nous que nous faisions au temps de la cantine de nos fêtes à Vincennes, sois tranquille.

A table, Sperlette écouta attentivement le récit de Darlot et, par de nombreuses questions, aussi qu'il demanda à préciser plusieurs points importants.

— Quel type curieux que celui de Victorien, dit-il, ne vivant que pour l'argent et les affaires, peu ou ... faire ... et l'intérêt ... ; cela montre qu'il y a un cas, ... ; ... c'est ainsi que l'on trouve les pareils que parmi les ... riches ; les aliénistes, qui sont si ingénieux à inventer de nouveaux délires, auraient bien dû cataloguer celui de l'argent, il y a dans cette affaire il y a un fou, c'est le fils, non le père.

— Pour le père, tu es dans le vrai.

— Et pour le fils donc ! J'ai rarement rencontré d'individus qui soient plus prévenus contre que Victorien la réalisation du dégénéré d'une trop grande, mémoire inégalement développée, système nerveux anormal, tête penchée en avant, entraves aux convenances, idées bizarres, paradoxal, insensible à l'affection, envolé, extravagant, brutal, fantaisiste, excentrique, querelleur, paresseux, essayant tout, abandonnant tout, ce qui explique ses mille affaires dans lesquelles il s'est engagé et n'a pas réussi, rien ne lui manque. Quel étonnant n'est ce qu'il est soit ainsi chez lui, l'excès de civilisation n'a amené-t-il pas fatalement l'établissement de la race. Le grand-père, celui qui a fondé la maison, était un fils de paysans, neuf, vigoureux, sûr, équilibré, capable d'un travail acharné. Le père est un Parisien moins vigoureux, mais cependant équilibré encore quoique plus cérébral ce qui a fait sa force dans les affaires, et le fils Victorien. Quelle leçon pour les gens, qui se vident, dans le travail et comme elle devrait bien leur faire comprendre que leur conception de l'existence est absurde ! Ils ne pensent leur vie et économiquement leur argent sans se douter qu'ils feraient mieux d'économiser leur vie et de dépenser leur argent, et que, dans le cas présent, ce qu'il y a d'amusant, c'est de voir le dégénéré disposer des médecins et de la justice pour séquestrer l'équilibré, le fou donner le raisonnable.

— Pas pour nous amusant.

— Pardonne-moi, je parle au point de vue professionnel, ... ne pourrais-je ... dire que moi je n'ai que de la sympathie pour M. Combarrieu et pour Victorien ... la ... réclame ... ; ... l'article ... ; pas d'hésiter à refuser l'article ou les articles que tu me demandes, je ... les fais pour ... ; mais la première parce que je ne me ... l'intérêt si je ne puis ... avec ... qu'à M. Combarrieu de ... Je ... qui le ... Chevrolière ; ... m'est une occasion d'échanger quelques ... avec les aliénistes, et de leur ... maintes, tous ceux qui ... vont ... dis ?

— Non.

— Tu sais qu'il y a un ... publié en ... dans les années ..., un homme ... qui ... en tout ... avec les ... ; ... pour ... ses intérêts, et je ... parlé ... ; je ne sais pas ... ; si j'ai parlé, ces ... dentistes ... de dents, ... ; ... et dans ... épousé ..., ... mais ... réponds ... la réclamation ... : « C'est un homme riche, tu ... répondre à la ... de cinq cents francs dans ... l'intérêt est de remplir leurs maisons ou celles de leurs associés avons où non.

(*A suivre.*)

HECTOR MALOT.